

Garantie 5 ans - Conditions générales Leister Technologies AG

1. Fournisseur de la garantie

Leister Technologies AG
Galileo-Strasse 10, 6056 Kaegiswil, Suisse
sales@leister.com
www.leister.com

2. Champ d'application et conditions de la garantie

En plus de vos droits de garantie légaux, Leister accorde aux clients finaux une garantie étendue (ci-après dénommée "garantie") d'une durée maximale de **5 ans à compter de la date d'achat** pour les appareils et machines de marque Leister achetés via **canaux de vente autorisés**. Les réclamations au titre de la garantie doivent être signalées au point de vente où le produit a été acheté. Le traitement des prestations de garantie est assuré par le point de vente. La garantie couvre **les défauts de matériaux et de fabrication** qui surviennent malgré une utilisation, un entretien et un stockage appropriés. Elle couvre les défauts imputables à la fabrication ou aux vices de matériau existant lors de l'achat. À la discrétion de Leister, le service est limité à la réparation ou au remplacement de l'appareil. Les réclamations pour des dommages causés sont exclues.

3. Prestations couvertes au titre de la garantie

En cas de réclamation au titre de la garantie, Leister fournira, à sa seule discrétion, l'un des services suivants:

- **Réparation gratuite** de l'appareil ou des composants affectés
- **Remplacement** de l'appareil avec un modèle équivalent ou plus récent

Les appareils ou composants remplacés deviennent la propriété de Leister.

4. Exclusions de garantie

La garantie ne couvre notamment pas:

4.1. Les éléments chauffants

4.2. Un usage et entretien non conformes aux prescriptions

Dommages causés par une application non correcte, une manipulation inappropriée, une surchauffe ou le non-respect du mode d'emploi et des instructions de maintenance. Dommages résultant d'une maintenance inadéquate ou non réalisée, par exemple, accumulation de poussière ou manque de lubrification.

4.3. Pièces d'usure et dommages consécutifs

Détérioration liée à l'usure ou naturelle de composants tels que les tubes en mica, les joints, les filtres, les buses, les pièces élec-

triques telles que les balais de carbone, les rotors, les collecteurs, les pièces mécaniques comme les roulements, les engrenages, les coins chauffants, les chaînes, les accessoires comme les poignées ou les étuis de transport.

4.4. Défauts des batteries et des chargeurs

4.5. Modifications non autorisées et influences externes

Utilisation d'accessoires ou de pièces de rechange non autorisés, dommages dus à des influences externes telles que les chutes, l'eau, le gel, les fluctuations du réseau électrique, la surtension, le fonctionnement avec un type de tension ou de courant incorrect, les influences chimiques, les interventions de centres de service non autorisés, le démontage ou les modifications, les produits avec numéros de série supprimés ou illisibles.

4.6. Utilisation excessive ou inappropriée selon le mode d'emploi

Fonctionnement continu non expressément mentionné dans le mode d'emploi.

Remarque: Ces exclusions s'appliquent en plus des conditions générales de garantie et peuvent varier en fonction du groupe de produits.

5. Maintenance

Pour garantir le bon fonctionnement et la sécurité sur la durée de l'appareil Leister, un entretien régulier est obligatoire. Veuillez vous référer aux instructions détaillées du manuel d'utilisation. L'entretien comprend:

- Vérification des connexions électriques pour s'assurer de leur solidité et de leur intégrité
- Vérification des fonctions de chauffage et de refroidissement pour s'assurer de leur bon fonctionnement
- Inspection visuelle des pièces mobiles pour détecter l'usure ou les dommages
- Remplacement périodique des pièces d'usure (par exemple, éléments chauffants, tube en mica, joints, filtres, brosses à charbon)
- Nettoyage et inspection mécanique des pièces mobiles et des parties fixes (par exemple, buses de soudage, chaussures de soudage, rouleaux de pression)
- Nettoyage des filtres, des buses d'admission et des entrées d'air

Le client supporte les coûts de maintenance et des pièces de rechange.

Remarque importante: Les travaux de maintenance nécessitant l'ouverture de l'appareil ne peuvent être effectués que par un centre de service agréé. Les interventions non autorisées peuvent compromettre la sécurité de l'appareil et entraîner la perte des droits à garantie.

6. Réclamation au titre de la garantie

Pour soumettre une réclamation dans le cadre de la garantie, une preuve d'achat, une description du défaut, le numéro de série et les dossiers de maintenance (qui peuvent être demandés) sont requis. La réclamation doit être signalée par écrit au point de vente agréé où l'appareil ou la machine a été acheté. Le client supporte les frais d'expédition pour l'envoi de l'appareil.

7. Période de garantie

La durée de la garantie est de 5 ans à compter de la date d'achat par l'acheteur initial. La garantie devient nulle en cas de revente de l'appareil. La durée de la garantie n'est pas prolongée par une réparation ou un remplacement.

8. Articulation avec la législation en matière de garantie

La présente garantie du fabricant s'applique en plus des droits de garantie légaux ou contractuels de l'acheteur initial vis à vis point de vente. Ces droits ne sont pas limités ou remplacés par la garantie.

9. Enregistrement

Pour activer la garantie étendue de 5 ans, l'appareil doit être enregistré en ligne dans les 30 jours suivant l'achat à l'adresse <https://leister.link/warranty>. Une liste des produits exclus est publiée sur le site Web de Leister. En l'absence d'enregistrement, la garantie légale ou une garantie de base de 12 mois s'applique.

10. Loi applicable et juridiction

La présente garantie est régie par le droit suisse, à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM). Les tribunaux du siège social de Leister sont seuls compétents pour tout litige découlant de ou lié à la présente garantie.

Kaegiswil, 01.01.2026